



COMMISSION DE
L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

LE PRÉSIDENT

GRUPE D'ÉTUDES
« ÉCONOMIE CIRCULAIRE »

LE PRÉSIDENT

Madame Brune POIRSON
Secrétaire d'État auprès du ministre
d'État, ministre de la Transition
écologique et solidaire
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Paris, le 24 janvier 2019

Réf : DEVDUR_2018_0059

Madame la Ministre,

Nous avons pris connaissance hier, dans la presse, de la première version du projet de loi pour une économie circulaire et une meilleure gestion des déchets porté par le ministère de la transition écologique et solidaire.

Vous ne serez pas surprise d'apprendre notre étonnement quant à la forme prise par cette information et plus encore quant au contenu de cette première version du texte.

Sur la forme, nous nous interrogeons sur le fait qu'une version de ce projet de loi circule auprès de la presse ou d'autres acteurs privés alors que nous avons compris que vous souhaitiez associer étroitement les parlementaires, les membres du Conseil national de la transition écologique et le comité de pilotage de la feuille de route pour une économie circulaire à l'élaboration concertée de ce projet de loi, ce qui n'a pas été le cas.

Sur le fond, nous avons été stupéfaits de découvrir que le projet de loi prévoit à ce stade une réforme des pans les plus essentiels de la politique publique de gestion des déchets par ordonnance, s'affranchissant d'un débat démocratique parlementaire de fond sur ces enjeux pourtant essentiels. L'exposé des motifs fixe ainsi comme ambition à ce projet de loi « *une transition profonde et irréversible de nos modèles de production et de consommation* ».

À l'heure où le Gouvernement semble vouloir développer la concertation en organisant un « grand débat national » associant tous les citoyens, il nous semble particulièrement choquant qu'il puisse envisager de réformer selon cette procédure une politique qui touche de si près le quotidien des Français. Une telle méthode nous paraît inquiétante et peu respectueuse des institutions parlementaires.

La réforme et l'extension des filières à responsabilité élargie du producteur, le développement de l'éco-conception, la gouvernance et les modalités de fonctionnement des éco-organismes, les règles en matière de tri des déchets, le recyclage des biodéchets, la lutte contre les dépôts sauvages ou encore les sanctions en matière de police des déchets sont autant d'exemples de sujets qui concernent non seulement la vie quotidienne des ménages français, mais également les collectivités territoriales et les élus.



Les parlementaires travaillent depuis longtemps sur ces questions et ont, au fil des lois discutées et adoptées en matière d'économie circulaire, montré à quel point la richesse des débats au Parlement permet d'améliorer des dispositifs souvent initialement trop déconnectés des enjeux concrets des Français et des territoires.

Pour toutes ces raisons, nous souhaiterions que vous puissiez éclaircir vos intentions concernant le contenu de ce projet de loi et la qualité du débat parlementaire auquel il devra donner lieu, et auquel vous comprendrez que nous sommes attachés.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'M' followed by a vertical line.

Hervé MAUREY

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, flowing loop followed by a horizontal line.

Didier MANDELLI